

La comptabilité agricole en Afrique Noire

auteur ?

date ?

destinataire ?

(peut-être à l'époque où
j'étais à la Soc. d'Équip-
tements ?)

I.- LES CARACTERES FONDAMENTAUX de la COMPTABILITE AGRICOLE en EUROPE.

- ## II.- DIFFICULTES d'ADAPTATION d'un tel SYSTEME en PAYS SOUS DEVELOPPES.

- ### III.- LES BASES d'une COMPTABILITE AGRICOLE AFRICAINE

- Plan adopté:

- 1) Les moyens de production
- 2) L'évaluation de la production
- 3) Les charges de l'exploitation
- 4) Le taux d'autoconsommation
- 5) Le niveau de satisfaction des besoins alimentaires
- 6) Le revenu monétaire effectif
- 7) L'intensivité - par rapport à la terre
au "capital"
au travail

- ## B) Application aux différents types d'agriculture

- 1) l'élevage
- 2) l'Agriculture traditionnelle
- 3) l'Agriculture modernisée

CONCLUSION.-

- INTRODUCTION -

Les efforts d'intensification de l'agriculture traditionnelle en pays sous-développés se font, sur le plan de la recherche technique, avec un certain empirisme. Le technicien, l'agronome, sont appelés à mettre au point de nouvelles variétés, de nouveaux traitements culturaux, dont il n'est pas toujours facile de savoir dans quelle mesure l'application, quand elle est possible, est susceptible d'améliorer le niveau de production des exploitations africaines, donc le niveau de vie de ceux qui en vivent.

Ainsi, P. de Schlippé montre les difficultés inattendues auxquelles on se heurte au Congo pour introduire une nouvelle variété, plus productive, d'une plante textile du genre *Urena*. Le rendement en fibres était supérieur, certes, mais l'augmentation du poids de récolte brute à transporter à l'usine excédait les possibilités de transport des paysans.

Cet exemple montre bien comment les critères auxquels nous sommes habitués en Europe (ici, le rendement à l'hectare) sont parfois inadaptés en Afrique, où les conditions techniques, économiques et sociales, sont très différentes.

Il est nécessaire que l'étude comptable des exploitations africaines, qu'on se propose aujourd'hui d'améliorer, précède, pour la guider, la recherche agronomique et économique. Effectuer cette étude avec un système de comptabilité simplement transposé des pays occidentaux serait une lourde erreur.

Le problème qui se pose est donc celui de l'adaptation du système de comptabilité agricole européen à l'économie des pays sous développés. On peut noter que, d'une part, à notre connaissance du moins

rien n'a été fait jusqu'ici sur ce sujet précis. D'autre part, si l'on tient compte de la rapidité de l'évolution où sont engagés les pays africains, nous devons préciser qu'une telle étude ne peut avoir qu'une valeur temporaire et indicative. Elle ne peut que poser les questions et indiquer grossièrement les directions dans lesquelles, croyons-nous, il est intéressant de rechercher les solutions.

-:-:-

I.- LES CARACTERES FONDAMENTAUX DE LA COMPTABILITE AGRICOLE EN EUROPE.-

A)- Son but:

" La comptabilité agricole a pour but de fournir les éléments nécessaires à la gestion de l'exploitation, qui se propose d'aider l'agriculteur à choisir un système de production permettant d'obtenir de façon durable un profit élevé, compte tenu du milieu, de la conjoncture et des possibilités de l'agriculteur.

Toute la méthode de gestion suppose l'enregistrement de données concernant soit des exploitations étudiées individuellement soit des groupes d'exploitations. Le document essentiel est la fiche d'exploitation qui doit-être un véritable miroir de l'exploitation. (J. CHOMBART de LAUWE). "

La définition qu'en donne J. CHOMBART de LAUWE fait dépendre la comptabilité agricole de deux conditions de base:

- il est possible d'évaluer dans une seule unité de mesure, qui est la monnaie, l'activité de l'exploitation.

- il est possible à l'agriculteur de choisir ses productions en fonction du seul profit en argent, et ceci grâce à un type d'économie basé sur l'importance des échanges. On peut, à juste titre remplacer dans ce cas le mot "production" par le mot plus précis "spéculation".

Ceci souligne que le but de la comptabilité agricole est bien la maximalisation du profit monétaire.

B)- Ses méthodes:

Elles sont basées, elles aussi, sur la valeur universelle de l'unité-monnaie.

Le calcul du profit est celui de la différence entre deux quantités globales:

- le produit brut (ou rendement brut).- Il représente la somme de tout ce qui est sorti de la cellule d'exploitation: ventes + autoconsommation, - inventaire entrées + inventaire sorties - achats d'animaux.

- les charges globales.- On y inclut:
les charges globales effectives ou charges réelles
les charges forfaitaires ou supplétives.

Les charges forfaitaires, en particulier, sont étroitement liées à l'économie moderne. Elles représentent le coût virtuel des capitaux engagés (capital foncier, capital d'exploitation) et du travail fourni par les membres non salariés de l'exploitation.

(Voir tableau ci-joint d'après D.R. BERGMANN.)

But et méthodes de la comptabilité agricole sont donc inséparables du contexte économique moderne en pays développés. Nous prévoyons qu'il sera impossible de les transposer en milieu traditionnel africain sans leur faire subir des modifications profondes.

-;-;-

II.- DIFFICULTES D'ADAPTATION D'UN TEL SYSTEME EN PAYS SOUS-DEVELOPPES.-

A)- Conditions sociales:

Le contexte social dans lequel sont insérées les exploitations

PRESENTATION DES RESULTATS & TERMINOLOGIE EN COMPTABILITE AGRICOLE

I - VUE D'ENSEMBLE

PRODUIT	BRUT	
RENDEMENT	BRUT	
RB = ventes + autoconsommation - inv.entrée+inv.sortie -achats animaux		
productions végétales	productions animales	Divers (accroiss. valben terre, services)
CHARGES GLOBALES D'EXPLOITATION (OU "COUT DE PRODUCTION")		
CHARGES REELLES	CHARGES FORFAITAIRES	PROFIT
	=CHARGES SUPPLETIVES	PUR =
		=RENDEMENT
quant. "consommée" pendant l'exercice Sommes qu'il aurait fallu		
achats+inv.entrée-inv.sortie	payer si le travail (manuel	NET
ne comprend pas les charges foncières et de direction), le capital		
lles qui ne sont pas normalement assu-et la terre avaient dû être		
es par un fermier) mais inclut le fer-"loués" à des tiers.		
ge réel)		
REVENU AGRICOLE		

II - DETAIL des DIVERS ELEMENTS COMPOSANT LE REVENU AGRICOLE

RENDEMENT BRUT	=	PRODUIT BRUT	
CHARGES FORFAITAIRES OU SUPPLETIVES			PROFIT
Travail		Intérêt du ca-	PUR =
Valeur :impayé des: Travail de l'exploitant		pital d'exploit-	
membres de:		tation fourni	RENDEMENT
locative: la famille: manuel :de direction		par l'exploit-	NET
		tant.	
Intérêt réel du capital			
d'exploitation fourni par			
l'exploitant			
Revenu réel (monétaire et en nature) de l'exploit-			
tant "supposé fermier" pour son travail manuel et			
de direction et pour son capital d'exploitation			

agricoles leur donne des caractères particuliers, qui les différencient nettement des exploitations que nous connaissons en Europe. Ces dernières peuvent être aisément définies comme cellules de base de la production. L'individualité de l'exploitation est concrétisée dans le droit foncier: l'exploitant est seul propriétaire ou locataire à bail des terres qu'il cultive. Il les exploite avec les moyens dont il dispose en matériel et en main d'oeuvre.

Il n'en est pas de même en Afrique. Chez les populations qui vivent encore selon leurs anciennes coutumes, plus ou moins bouleversées par la colonisation, l'agriculture est avant tout une partie intégrante du système social. Il devient nécessaire de reconsidérer le problème de la définition de l'exploitation agricole - donc celui du niveau où devra se situer la comptabilité agricole à la lumière du droit et des coutumes traditionnelles.

Le droit foncier:

"La superposition des droits fonciers a été analysée en Afrique par les Sociologues. Ces droits sont nombreux: Chef de tribu, chef de lignage, etc...et le chef de terre, maître du sol, jouit des prérogatives religieuses et exerce souvent des fonctions administratives parmi les quelles la redistribution périodique des terres dont chacun des membres du groupe n'est qu'un détenteur temporaire. A noter surtout qu'un droit est attaché à la mise en valeur d'une parcelle, droit plus ou moins étendu selon les régions. Ainsi chez les Agnis, ce droit est lié à l'implantation d'arbres. C'est un droit temporaire qui disparaît avec le palmier. De même, il existe au Sénégal ^{le droit} de la hache pour qui défriche une nouvelle parcelle et en conserve la jouissance pour plus ou moins longtemps". Mme RAMBOZ.

Nous pouvons tirer de cet état du droit foncier en Afrique deux conséquences:

La première est la superposition des droits sur une même terre. Ce système d'appropriation temporaire est évidemment fort compliqué. Il en résulte que l'exploitation agricole est souvent pratiquée à plusieurs niveaux. L'ensemble des terres est exploité selon trois systèmes simultanés:

- les terres exploitées par la communauté familiale toute entière
- les terres exploitées par les différents ménages
- les terres individuelles, enfin.

Il existe aussi le régime de la corvée qui oblige les paysans à cultiver gratuitement les terres de leur chef civil ou religieux. Ainsi au Sénégal les adeptes d'une secte musulmane sont astreints à travailler au moins une journée par semaine, tout le long de l'année sur la terre du grand khalife des Mourides.

La comptabilité devra tenir compte de cette difficulté à définir l'exploitation agricole, privée, et d'une base foncière (un seul domaine bien délimité) et d'une base sociale (un seul exploitant).

La seconde conséquence est d'ordre plus strictement économique. Il n'existe pas, en Afrique, de capital foncier. La terre n'est pas un bien aliénable et monnayable. Elle est au contraire l'objet d'un certain nombre de droits à caractères religieux ou sociaux, mais non économiques. La propriété foncière n'apparaît que comme un cas particulier, encore assez peu répandu, lié surtout au développement des villes.

L'absence de capital foncier est, sur le plan économique, le reflet de l'absence des moyens de production du paysan africain. La terre n'est pas un moyen de production, c'est une richesse naturelle qu'on exploite en l'épuisant. C'est ce que souligne R. PORTES
PEL

quand il range l'agriculture primitive africaine dans les agricultures pirates.

Pourtant, le capital foncier d'une exploitation représente, au moins en théorie, la valeur des terres, considérées comme moyen de production. Même si le paysan africain ne reconnaît pas l'existence d'un tel capital pour des raisons sociales et techniques, ce capital existe puisqu'il en vit.

La comptabilité agricole devra chercher à l'évaluer.

B) - Conditions techniques

Les conditions techniques de l'agriculture africaine de type traditionnel sont bien connues. On peut les résumer ainsi:

- le paysan africain ne dispose pas d'autre énergie que la sienne et celle des membres de sa famille.
- l'absence des restitutions au sol rend indispensable une jachère de longue durée, supérieure à celle de la succession des cultures.
- le paysan doit donc défricher périodiquement de nouveaux sols
- l'élevage et l'agriculture sont, dans l'énorme majorité des cas, bien distincts. L'homme n'utilise pas l'énergie de l'animal et ne cultive pas de fourrages.
- en savane, l'activité agricole est étroitement liée à la pluviométrie.

Quelles sont les conséquences de ces faits?

Tout d'abord la faible productivité de la terre et du travail.

"Si nous prenons pour exemple la culture du mil, production alimentaire de base de la zone soudanienne, un rendement moyen de l'ordre de 4 à 5 quintaux à l'hectare peut-être retenu. Pour le riz, la moyenne est de 7 à 8 quintaux en paddy..." P. VIGUIER.

Cette faible productivité de son travail est une cause supplémentaire, pour le paysan africain, d'ignorer le capital foncier:

"L'insuffisance des moyens techniques dont il dispose a abouti à la création chez le cultivateur africain d'une véritable mentalité de culture extensive... dont le danger le plus grave réside dans le gaspillage du capital-sol."

Dans un tel système, aucun investissement n'est réalisé, à moins de considérer le défrichement comme un investissement. L'homme n'apporte que du travail. L'inventaire-entrées d'une exploitation traditionnelle en milieu africain ne saurait donc ressembler à celui d'une exploitation agricole moderne.

C) - Conditions économiques

Ce sont les plus importantes. Elles résultent d'ailleurs des deux groupes de facteurs précédemment étudiés. Pour la plus grande partie l'économie agricole africaine en est restée au ^{ade}stricte traditionnel:

a) un premier caractère de ce type d'économie est que les activités sont relativement peu diversifiées, les échanges n'intéressent qu'une partie assez réduite de la production, et sont en général localisés dans des limites étroites.

De nombreux facteurs interviennent encore actuellement pour limiter les mouvements d'échanges. Nous pouvons en relever deux principaux:

- l'isolement, lié à un coût prohibitif de la tonne kilométrique, vu l'insuffisance de l'infrastructure. Le prix élevé de tout transport en Afrique est un frein très énergique aux échanges de productions agricoles, dont la valeur pondérale est en générale assez faible. N'échappent à l'isolement que les régions voisines de la côte, d'une ville, ou d'un axe important de communication. Elles sont l'exception.

- le faible niveau de la productivité agricole. Le paysan ne dispose que d'un faible surplus de récoltes à commercialiser. Il est donc contraint de vendre ^{peu} et en conséquence d'acheter peu. Ainsi VIGNIER (B.D.P.A.) étudiant le budget des paysans d'une zone très évoluée du

Mali (cercle de Sikasso) nous donne les chiffres suivants pour une famille comprenant deux hommes, une femme et deux enfants:

en Francs E.F.A.	{	Production agricole	33.850,-	
		Produits de l'élevage	13.300,-	
		Revenu immobilier	1.000,-	
		Divers	10.000,-	(salaire perçu en Côte d'Ivoire)
			<u>58.150,-</u>	
<u>CREDIT</u>	{	Alimentation	25.820,-	
		Habillement	5.810,-	
		Autres dépenses	3.360,-	
		Cérémonies	3.600,-	
		Fiscalité et cotisations	2.519,-	
			<u>41.109,-</u>	

Disponible: 17.041,-

L'économie traditionnelle est donc fondée, contrairement à la nôtre, sur la prépondérance de l'autoconsommation par rapport aux échanges.

Il en résulte
Ceci constitue une importante difficulté en comptabilité: celle de mesurer l'autoconsommation.

Une autre difficulté à souligner: le paysan africain reste étranger à toute notion de rendement agricole. Il n'a, en effet, le plus souvent qu'une idée vague des unités de surface et de poids.

b) Un autre caractère de l'économie africaine est l'instabilité générale des prix.

Cette instabilité affecte déjà le paysan qui commercialise toute sa production (café, cacao, arachides....) mais il existe des caisses de stabilisation qui atténuent considérablement l'incidence des variations des cours mondiaux sur les revenus du producteur.

La situation est bien pire pour la masse des paysans de l'intérieur du continent. Les prix y varient de façon énorme, du simple au triple pour le sorgho en zone soudanienne, à 80 Km de distance, d'après R. DUMONT. Les échanges y sont incontrôlables. Le producteur ne disposant que d'un faible surplus de production, n'a pas de réserves de vivres. En cas de soudure difficile, cas fréquent étant donné l'importance des aléas climatiques, il est à la merci des commerçants qui deviennent spéculateurs et aussi usuriers.

Le paysan africain ne vend que ce qu'il a en trop, s'il est prudent, ou vend d'un seul coup tout ce dont il dispose si un besoin urgent le presse (mariage, fêtes,...), quitte à s'endetter ensuite pour pouvoir survivre.

Il découle des conditions ainsi passées en revue qu'il est difficile de se ramener, pour l'évaluation des charges et des productions de l'exploitation, à l'unité de mesure qu'est la monnaie.

-:-:-

III.- LES BASES D'UNE COMPTABILITE AGRICOLE AFRICAINE.

A.- Généralités.

X) Nous nous limiterons au cas de l'agriculture africaine traditionnelle, orientée surtout vers l'autoconsommation? Nous ne tiendrons compte, en effet, ni des populations primitives qui ne sont d'ailleurs pas des agriculteurs, ni des exploitations de type européen, grandes plantations de la zone forestière surtout, pour lesquelles aucun problème ne se pose vraiment dans le cadre de notre étude. La gestion d'une plantation de cacao ou de ^{café}bananiers est assurée à partir d'une comptabilité de type industriel.

X) Le problème qui se pose maintenant est le suivant: nous venons de voir qu'une comptabilité agricole fondée uniquement sur les concepts et les théories qui ont cours dans les pays dits avancés, est

insuffisante pour évaluer les résultats des exploitations en pays dits sous-développés, à fortiori pour fournir seule les éléments de la gestion de ces exploitations.

Nous allons tenter de voir s'il est possible de trouver d'autres bases qui, ajoutées à celles dont nous disposons déjà, permettent un calcul plus juste et plus voisin de la réalité, que le calcul comptable classique.

3) Le premier caractère, commun à tous les types d'activité agricole en Afrique, est leur faible productivité. Une famille d'agriculteurs travaille d'abord pour satisfaire ses propres besoins alimentaires.

Plus importante que l'évaluation des résultats financiers d'une exploitation, apparaît donc celle de ses résultats physiques. Mais ceux-ci présentent le grave inconvénient de ne pas se laisser réduire à une unité de mesure commune.

Le compte d'exploitation devra donc donner les résultats en unités qualitativement différentes.

Il est possible, au moins théoriquement, de mesurer les facteurs suivants:

- 1) Le moyen de production mis en oeuvre, en unités monétaires et physiques
- 2) l'évaluation de la production, en unités physiques
- 3) Les charges de l'exploitation
 - en argent effectivement dépensé
 - en travail humain
 - en diminution du capital-sol (potentiel de fertilité)

Ce critère apparaît comme extrêmement complexe à évaluer.

4) Le taux d'autoconsommation

5) Le niveau de satisfaction des besoins alimentaires.

Evaluer ce dont dispose chaque membre de la famille en calories et en grammes de protéines, par autoconsommation et par achats à l'extérieur de produits vivriers.

6) Le revenu monétaire effectif

C'est la différence entre le montant total des ventes et celui des frais de production et de nourriture des membres de la famille.

7) L'intensivité

par rapport à la terre

par rapport au capital quand il y en a

par rapport au travail

Il est nécessaire, pour étudier plus en détail les modalités d'application de ce schéma, de distinguer les divers types auxquels il est susceptible de s'appliquer.

Trois secteurs agricoles se présentent à nous, en Afrique:

1) - l'élevage, activité des pasteurs nomades de la zone sahé-lienne.

2) - l'agriculture "modernisée", pratiquée au voisinage des côtes (arachide au Sénégal, café, cacao, banane, élaeis, etc... en zone guinéenne) et en quelques points particuliers (culture attelée dans le delta nigérien). Une certaine proportion, parfois forte, des produits de cette agriculture est commercialisée.

3) - l'agriculture entièrement traditionnelle est l'activité de la majorité des paysans africains. Sa production est presque entièrement vivrière et en majeure partie consommée sur place.

B) Application aux différents types d'agriculture.

1) l'élevage

L'élevage nomade et transhumant est le mode le plus courant d'exploitation des pâturages en Afrique. Il trouve sa raison d'être dans les caractères climato-botaniques du milieu sahélien: faible den-

sité de la couverture végétale, ^{rupture} interception de la période végétative et tarissement saisonnier des sources à cause de la sécheresse. Dans ces conditions, très différentes de celles que l'on peut observer en Europe où l'élevage transhumant est toujours temporaire, quelles ^t vont être les bases d'une comptabilité agricole?

Le nomadisme est lié à toute une organisation sociale. Les pâturages ne sont pas l'objet d'une propriété, mais celui d'une série de droits de caractères collectifs. L'unité sociale de base est le campement formé d'au plus une famille étendue (15 personnes). C'est donc le chef de celui-ci qui exerce les droits sur la terre et qui "possède" le bétail. Les unités sociales plus larges (fractions, lignages primaires et lignages maximaux, tribus) n'ont pas une importance économique considérable.

Nous pouvons donc définir assez facilement l'unité de production comme le "campement" avec l'ensemble des biens de production dont il dispose, c'est à dire ses terrains de parcours habituels et son troupeau.

I) L'exploitation pastorale ainsi définie représente un capital qu'il s'agit d'évaluer.

Le domaine foncier est très difficilement mesurable, tant en étendue qu'en valeur (potentiel de ^{en} fertilité, c'est à dire ici, potentiel de charge en bétail). On ne peut guère chercher à aller au delà d'une notation qualitative, si même on y parvient.

Le capital constitué par le cheptel vif est beaucoup plus intéressant. L'éleveur connaît le nombre et la composition par sexes et par âge de son troupeau. On peut donc évaluer celui-ci

- en nombre d'U.G.B. bien que la notation d'U.G.B. soit liée à la notation U.F. qui ici nous est inconnue.

- en valeur monétaire virtuelle. Cette valeur, en tout état de

cause, ne peut donner qu'une indication très approximative et variable, à cause des mauvaises conditions de commercialisation de la viande et de l'instabilité des prix. Cependant, la valeur en argent du troupeau intervient pour corriger le nombre d'U.G.B., qui ne donne aucune indication sur la qualité des bêtes. Il serait préférable de calculer cette valeur en se basant sur un prix moyen de la viande, conventionnellement fixé.

Mais là se présente une autre difficulté pour effectuer toute évolution. Cet élevage est le plus souvent "sentimental" R. DUMONT et le prestige des ^{Pasteurs} ~~bovins~~ se mesure au nombre de bovins plus qu'au revenu obtenu.

2) Le production peut être mesurée en unités physiques:

- ~~Le~~ nombre d'animaux vendus ou consommés
- le poids total de la viande qu'~~ils~~ représentent
- le poids de lait vendu ou consommé

Mesurer ces facteurs est évidemment une tâche singulièrement ardue en milieu pastoral nomade.

3) Le coût de cette production:

- en argent (soins vétérinaires, frais divers...)
- en travail, mesuré en U.T.H. On peut, semble-t-il, assimiler le travail de gardiennage des enfants et le travail des femmes (traite, confection des fromages...) au travail d'un adulte-homme.

Le nombre d'U.T.H. fourni est encore un facteur très difficile à mesurer.

- en capital. Il ne semble pas qu'il faille retenir une dégradation de la fertilité du sol dans le cas de l'élevage nomade. C'est la variation d'inventaire du cheptel vif qu'il faudra mesurer. Elle montrera si la production a été obtenue aux dépenses ^{levit} du ~~coût~~ normal du troupeau, ou aux dépenses du troupeau lui-même.

4) Le taux d'autoconsommation est ici relativement facile à mesurer en ce qui concerne la viande. Il l'est moins en ce qui concerne le lait ou les produits laitiers (beurre, fromage). On peut l'exprimer en % de la production totale.

5) Le niveau de satisfaction des besoins est mesuré par la conversion des calories et protéines de ce dont chaque membre de la famille dispose pour son alimentation au cours de l'année.

A savoir:

- la viande qui constitue une part importante de la consommation.

N'oublions pas que c'est en Mauritanie que le taux de consommation de la viande, par habitant, est la plus forte d'Afrique (70 Grs par habitant et par jour).

Une difficulté se présente du fait que la viande n'est en général consommée que rituellement, au cours de cérémonies auxquelles assistent d'autres familles de campements voisins ou alliés. Cependant, on peut admettre grosso-modo que, par le jeu des invitations mutuelles, les convives mangent autant de viande chez les autres qu'ils en donnent à manger aux autres chez eux.

- Les produits laitiers

- Les produits céréaliers obtenus auprès des agriculteurs, soit en échange de lait, soit contre des prestations en bétail.

6) Le revenu monétaire effectif.

Ce critère est en principe relativement facile à mesurer chez les éleveurs. Si les frais de nourriture des hommes sont difficiles à connaître, ceux des soins aux animaux sont facilement calculables.

Les ventes de viande, sous la forme d'animaux sur pieds, peuvent être assez facilement connues. Mais le montant de ces ventes peut ne pas être touché intégralement par l'éleveur, dans le cas fréquent d'une mauvaise commercialisation du bétail. D'après R. DUJONT, les commerçants en bestiaux du Sénégal retardent leurs paiements aux producteurs pour

pour profiter des dévaluations. La baisse de revenus qui en résulte pour ceux-ci serait considérable.

L'intensité^{vi}

L'élevage nomade africain est essentiellement extensif. Aussi doit-on s'attendre à ce que l'intensité^{vi} varie peu. Il ne semble pas cependant qu'il faille le négliger

- Par rapport à la terre, l'intensité n'a guère de sens. Les surfaces de pâturages ne sont pas délimitées. (U.G.B. par Km², par jour.) Dans certaines zones, à l'heure actuelle ~~avec~~ compte tenu des ressources en eau on ne peut dépasser un animal par Km² et par an.

- ^p par rapport au capital, l'intensité^{vi} sera mesurée par plusieurs rapports: - le ^{coût} annuel du troupeau. Il est nécessaire d'ajouter au ^{coût} annuel les critères zootechniques dont il découle

structure par âges et sexes du troupeau

taux de reproduction des vaches

mortalité générale du troupeau

- production de lait par vache

- gain de poids.... et autres

Le revenu monétaire effectif ~~par~~ ^{par} nombre ^{de} U.G.B. Ce critère est certainement le meilleur dont on puisse disposer ici.

Par rapport au travail. Sans intérêt majeur.

2.- l'Agriculture traditionnelle

Elle représente l'activité de la majorité des agriculteurs africains. Ils cultivent surtout des produits vivriers dont ils consomment eux-mêmes la plus grande partie.

Tout d'abord il faut savoir à quel niveau situer l'"exploitation". Le schéma de la superposition de divers ~~divers~~ droits sur une même terre avec redistribution périodique des parcelles, est valable encore bien souvent. C'est une étude sociologique préliminaire qui devra permettre

de préciser ce niveau de l'exploitation: individu, famille, lignage...

Sur cette base, dont la définition précise est affaire de circonstances, reprenons l'étude des différents critères comptables.

1) Le "capital" d'une exploitation traditionnelle est pratiquement inexistant: il se limite aux outils de travail de la famille, daba et coupe-coupe.

Nous pouvons cependant ranger dans cette rubrique:

- les forces de travail de la famille.

- l'évaluation du capital-sol dont elle dispose, en unités conventionnelles qui restent à définir. On peut citer la méthode employée par J. GUILLARD dans un village du Nord Cameroun qui ne pouvait calculer le capital terre en partant du coût du terrain ou en se fondant sur les taux de location, a cherché le capital qui donnerait la même rente annuelle à un intérêt de 2,5 %. Pour le calcul de la rente (R) dans la formule $R = \frac{C.A. - C.P.}{J + 1}$ nous avons, C.A. rendement monétaire à l'hectare (ou global), C.P. coût de la production et J nombre d'années de jachère. Le calcul est effectué production par production, ^{et} mais le tableau ci-contre montre quelques évaluations effectuées par cet agronome.

Il convient de distinguer ici les terres à culture permanente (rizières, jardins de cases, fonds inondés portant des cultures de décrues) et les terres livrées à la succession cultures-jachères. Le résultat se traduit par un pourcentage des terres à cultures permanentes par rapport au domaine foncier total.

Un autre rapport intéressant la seconde catégorie de terres est celui de la surface cultivée à la surface totale: ce rapport permet de savoir si la durée de la jachère est respectée, donc si les agriculteurs ne dépassent pas les possibilités du sol.

2) La production totale de l'exploitation.

On l'évaluera en poids lorsque c'est possible et l'on tiendra compte du petit bétail.

CAPITAL FONCIER

(Guillard)

Calcul par Hectare

Prix de la main d'oeuvre journalière
50 Frs C.F.A.

$$\text{en Frs C.F.A.} \quad \frac{C.A. - C.P.}{J. + I} = R. \quad R \times \frac{100}{2,5} = \text{Capital}$$

1) Zone du BABOU (mil de décrue, culture permanente)537 ha
J. = 0

C.A. 316,8 kg x 10 F. C.F.A. = 3168 F. C.F.A.

C.P. 59 jours x 50 F. C.F. = 2950 F. C.F.A.
F.

R = 218 d'où le capital = 2720 l'ha.

2) Zone du GARA241 ha
J. = 0

C.A. 696,4 kg x 10 F. CFA = 6964 F. CFA

C.P. travail 96,6 h/ha x 50 F. CFA = 4830 F. CFA

semences 12 kg / ha x 10 F. CFA = 120 F. CFA

fumure 300 kg / ha x 5 F.CFA (arbitraire)
= 1500 F. CFA

= 6.450 F. CFA

d'où R = 514 et le capital = 20.560 F.C.FA l'l'ha

3) Zone à jachère

C.A. Coton 286.200 F. CFA

C.P. 569.250 F.CFA

Arachides

313.600 -

293.550 -

Shoukou-

loum 323.080 -

145.000 -

Voandzou 329.420 -

280.000 -

I.252.280 -

I.287.800 -

d'où C.P. est supérieur à C.A. - le calcul n'est pas possible.

3) Les charges de la production.

- en argent: à peu près nulles.

- en travail: on devra les mesurer en U.T.H. et plus précisément en homme par jour et par tonne ou en homme par jour, par tonne, par saison. Par exemple, à titre de comparaison, on considère qu'il faut généralement, en journées, à l'hectare:

pour le maïs : 122

; riz : 162

manioc : 310

bananier : 80

Il faut tenir compte dans l'évaluation des temps de travaux, d'un certain nombre de facteurs susceptibles de fausser les mesures, en particulier ^{selon l'usage} le contrôle européen. Pour chaque région, pour chaque groupe ethnique il faudra donner un coefficient différent proportionnellement à la force de travail.

La difficulté pour chiffrer la qualité des travaux sera encore plus grande que dans l'économie rurale des pays métropolitains. Le temps entre un défrichement bien fait et un défrichement rapide variant de 10 à 1.

En outre, les travaux postculturaux doivent entrer dans les temps de travaux (préparation du manioc, de la bière à mil, de l'huile, etc..)

- en capital: nous savons que l'agriculture africaine est très dégradante. Sa production est obtenue au prix de l'épuisement du sol. Il serait souhaitable de mesurer ce degré d'épuisement. Seule une cotation qualitative paraît praticable. On peut y ajouter un rapport reliant le temps réel de jachère à celui qui serait nécessaire pour reconstituer intégralement la fertilité du sol. Ce rapport permettrait de prévoir, dans le cas d'une zone surpeuplée, en combien de temps l'épuisement total et définitif du sol peut se réaliser.

Cette notion de destruction des sols, intimement liée avec les formes d'érosion, est excessivement importante en Afrique. Tous les auteurs citent des milliers d'hectares de sols dévastés par l'action humaine et irrécupérables, évoluant en cuirasses ferrallitiques ou découpés jusqu'à la roche mère.

Un critère valable, autre que qualitatif, pour mesurer ce degré d'épaisseur des sols nous semble ^{être} lié (bien qu'il fasse appel à une analyse technique précise, donc qu'il demande du temps et des moyens financiers) le taux de matières organiques du sol.

4.- Le taux d'autoconsommation.

Nous venons de voir qu'il était très élevé, les agriculteurs consommant la quasi totalité de leurs produits vivriers.

5.- Le niveau de satisfaction des besoins.

Il faut évaluer le nombre de calories et le nombre de protéines par tête,

(À l'aide des données établies par JONSTON pour les productions courantes:)

	Chiffre relatif (en calories) en prenant le mil comme réfé- rence	Grammes protéines par 1000 calories
Mil	100	20
Maïs	122	2
Riz	121	35
Manioc	421	4 à 8
Igname	261	23
Bananier	290	11

Ceci nous permettrait notamment de juger de la mal nutrition tenant à une alimentation déséquilibrée, source de nombreuses carences qui, si elles ne sont pas mortelles, diminuent singulièrement le dynamisme des populations et bien mieux que le revenu effectif en argent par tête, on pourrait envisager un degré de satisfaction en comparant les calories et les protéines absorbées et les besoins théoriques.

Rappelons que Guinée, Haute Volta, Gabon, Congo, Sierra Léone

consommeraient de un à 3 kg de viande par tête et par an en moyenne.

6.- Revenu monétaire effectif.

Nous venons de voir que très faible il présente peu de signification, toutefois, il peut seul permettre d'évaluer les possibilités d'investissement et d'épargne de la part des paysans qui constituent l'un des facteurs dynamiques principaux du "décollage" de l'économie de ces pays vers un développement meilleur, et de l'indemnité qui leur est due.

7.- Critères d'intensité.

a) par rapport à la terre

Il serait intéressant de considérer un certain nombre de rapports concernant l'utilisation de la S.A.U.

- surface en culture permanente sur S.A.U. (jardins de case - zones inondées).

- pour les terres livrées à la culture itinérante avec jachère.

Surface en culture

Surface agricole totale des terres (culture itinérante), qui re-

joint notre autre critère: le degré d'épuisement des sols

- les rendements physiques à l'hectare malgré les réserves que nous avons faites.

b) par rapport au travail

On peut utiliser les notions que l'on retrouve dans la comptabilité agricole classique:

- travail fourni

- travail standard nécessaire

Il serait bon de se reporter aux temps de travaux par production que nous avons cités plus haut.

- Travail fourni

Forces de travail de la famille. Cette notion est très importante en Afrique où une grande part du temps est dissipée en voyages,

cérémonies, visites. Cela permet d'évaluer le chômage caché.

- rendements physiques rapportés à l'unité de travail qui seront exprimés en poids et en calories (Homme - jour ou U.T.H. par tonne).

A titre de comparaison, on peut classer les principales cultures suivant la valorisation, en calories, de l'unité travail. Dans l'ordre décroissant:

Banane, manioc, patate, maïs, mil, riz, igname.

C) Par rapport au capital.

Celui-ci est tellement minime qu'on peut le négliger.

Enfin un certain nombre d'autres critères, qui n'interviennent pas en comptabilité proprement dite, doivent être pris en considération. On a vu qu'il faudrait évaluer.

- la valeur des exploitants (liée à l'encadrement, à la scolarisation, etc...)

- le niveau de vulgarisation des techniques agricoles améliorées.

3.- L'agriculture modernisée

Ici nous avons deux sortes de production: une production vivrière (essentiellement tubercules comestibles) et une production commercialisée. Il y a imbrication plus ou moins poussée des activités agricoles et commerciales. Ces productions sont surtout le café, le cacao, l'arachide. Les autres productions de type industriel (palmier à huile, hévéa, banane, ananas, etc...) aux exigences culturelles précises, restent l'apanage de groupes de production plus importants (plantations capitalistes).

Le canevas précédent concernant la gestion comptable est encore valable. Cependant il convient d'y faire les modifications suivantes:

- Les charges de production sont considérablement augmentées: éventuellement charges salariales sur la base du S.M.A.G.

charges corrélatives de toute intensification: semences sélectionnées, engrais, pesticides, aménagements fonciers....

éventuellement, charges au titre de la traction animale. La mécanisation est encore tout à fait hors de portée du paysan africain, sauf dans certaines zones privilégiées avec un encadrement très compétent (Sakay à Madagascar, casier de Richard, Toll au Sénégal, office du Niger ou Mali). Le plus souvent une mécanisation trop poussée n'a eu d'autre effet que de permettre un simple accroissement et une usure plus rapide des terres cultivées. Le critère du nombre de C.V. ^{par ha} n'a alors aucun sens.

- le taux d'autoconsommation est ici moins important que pour l'agriculture traditionnelle. Il est nul pour certaines matières commercialisables et on ne le prendra en compte que pour l'arachide, le palmier à huile et pour une certaine mesure le coton.

- si l'on veut pour l'ensemble de l'exploitation obtenir le taux de commercialisation il faut considérer le rapport

$$\frac{\text{Production commercialisée}}{\text{Production totale}}$$

Ce rapport est intéressant car il mesure en quelque sorte le degré d'évolution de l'exploitation car on a remarqué qu'en Afrique plus une unité économique (une petite région) exportait de matières commercialisées plus celle-ci était "développée". Mais une difficulté surgit, la production commercialisée s'évalue en argent, la production non commercialisée en unités physiques aussi le rapport nourriture achetée / nourriture totale plus facilement calculable pourra servir de taux de commercialisation.

CONCLUSION.-

La comptabilité agricole est une science nécessaire en Afrique. Le développement de ces pays ne démarrera qu'avec une agriculture plus modernisée possédant des moyens de production représentant un certain capital, avec des exploitations mieux gérées donnant une épargne qui, aussi minime soit-elle au départ, permettra d'être le "volant" nécessaire à un développement industriel susceptible de faire "décoller" l'économie de ces pays.

La comptabilité agricole devra devenir plus élaborée. Pour l'améliorer il faudra avoir des bases comptables plus précises que ne le sont par exemple les statistiques agricoles à l'heure actuelle. Des bilans d'exploitation plus nombreux aideront à posséder des points de comparaison plus solides.

Cela demandera de nombreuses études. La première difficulté vient que dans ces pays tous les stades d'évolution de l'économie de cueillette à l'association agriculture-élevage en passant par l'élevage itinérant et l'agriculture traditionnelles différentes parfois fondamentalement selon chaque petite région sont représentées.

Le second écueil est qu'ici la notion de profit a éclaté en d'autres critères d'évaluation délicate ou même qualitatifs.

Puis un classement devra se faire entre les exploitations, celles de tête, les plus modernisées techniquement, tiendront lieu de plaques tournantes de démonstration des réussites nouvelles. Ainsi seront imbriquées la recherche agronomique et l'économie rurale ces deux sciences ayant même point de départ, la coutume.

- BIBLIOGRAPHIE -

-:-:-:-:-

- DUBONT L'Afrique noire est mal partie
- P. VIGUIER L'Afrique de l'ouest vue par un agriculteur
- CHOMBART de LAQUE La gestion des exploitations agricoles
- DE SCHILPPE Méthodes de recherches quantitatives dans l'économie rurale coutumière de l'Afrique centrale
- VIGNIER Rapport préliminaire pour le développement du cercle de Sikasso au Mali
- GUILLARD Analyse des conditions de modernisation d'un village du Nord Cameroun
- GAUDY Manuel d'agriculture tropicale
- PAGOT L'élevage tropical
- GARNIER Comptabilité agricole
- OFFICE du DEVELOPPEMENT RURAL Comptes du paysan algérien
ALGER
- RAMBOZ La propriété en Afrique noire
- H. LABOUPET Paysans de l'Afrique occidentale

-:-:-:-:-

La comptabilité agricole en Afrique Noire

auteur ? moi ?

date ?

destinataire ?

(peut-être à l'époque où
j'étais à la Soc. d'Égypte
Ancienne ?)

[retrouvé ds le dossier "Papiers" le 23-IX-11]